

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**

PRÉFECTURE DE LA
RÉGION MARTINIQUE

23 OCT. 2013

Bureau des Collectivités Locales
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	19	24
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
24	00	00

Séance du mercredi 16 octobre 2013

L'an deux mille treize et le **seize octobre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilynne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Antoine BARNAY, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Danielle RAYMOND, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE Robert NAPOLY, Marinette TORPILLE, Eric JULTAT, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Luc CLEMENTE, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Chantal LAPERDRIS.

Procurations : MM. Luc CLEMENTE, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Annette CATAYEE, Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à MM. Fred DERNE, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Marilynne MARMOT-CHAUVET et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

Date de la convocation

10/10/2013

Date d'affichage

10/10/2013

Objet de la Délibération

GOVERNANCE

Groupelement de commande

Places de stationnement

Rue Gaston DEFERRE - CLUNY

Président de Séance :

Fred DERNE – 1^{er} Adjoint au Maire

Secrétaire de Séance :

Chantal BAUCELIN

CONVENTION RELATIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMENAGEMENT DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANT L'HOTEL DE REGION

A la demande de Monsieur Fred DERNE, Monsieur Jean-Philippe JEAN-BOLO – Conseiller Municipal, indique à l'assemblée que l'Hôtel de Région du Conseil Régional de Martinique se situe administrativement au quartier Plateau Fofu à Cluny sur le territoire de la Ville de Fort-de-France. Cependant, il a la particularité de se trouver en partie sur le territoire de la Ville de Schoelcher.

Il est aussi entouré de zones fortement urbanisées (lotissements résidentiels, centres commerciaux, administrations,...) qui génèrent un trafic piétons et automobiles sur la rue Gaston Defferre qui est une voirie communale qui la dessert.

Actuellement, le parking de 222 places de l'hôtel de Région n'arrive plus à accueillir l'ensemble de son personnel et des visiteurs.

Ce stationnement désordonné devant l'hôtel de Région rend difficile les croisements des véhicules et génère quelque fois des embouteillages.

Par ailleurs, on constate que cette rue n'a aucune caractéristique urbaine avec l'absence de trottoirs d'un côté, de passages piétons, de places de stationnement et d'arrêts pour les transports en communs.

Avec le stationnement anarchique des véhicules, les piétons se retrouvent souvent sur la chaussée, ce qui ne fait qu'accroître leur insécurité.

Il est proposé de donner à la rue Gaston Defferre des caractéristiques urbaines.

Il s'agit de créer :

- des places de stationnement longitudinales de part et d'autre de la voie ;
- des trottoirs de 1,50 m minimum de largeur pour respecter la réglementation ;
- deux arrêts pour les transports en commun ;
- un plateau traversant au niveau de l'entrée principale du parking.

Ce type d'aménagement présente l'avantage d'améliorer à la fois la fluidité et la lisibilité de la circulation ainsi que la sécurité des piétons.

L'estimation prévisionnelle des travaux (aux conditions économiques en vigueur au mois de mai 2013) s'établit à **2 150 000 € HT**.

Compte tenu de la superposition des maîtrises d'ouvrage de la Collectivité Régionale de la Martinique et des communes de Fort-de-France et de Schœlcher, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes, dans le cadre d'une procédure de groupement de commandes pris au titre de l'article 8 du Code des Marchés Publics et des dispositions de l'ordonnance de juillet 2009 et de son décret d'application d'avril 2013 concernant les concessions de travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean-Philippe JEAN-BOLO après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement de places de stationnement devant l'hôtel de Région ;**
- **d'approuver l'adhésion de la collectivité à la convention relative au groupement de commandes établie à cet effet ;**
- **de faire préciser que l'adhésion de la ville de Schœlcher doit se faire sans participation budgétaire réelle.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le **18 OCT. 2013**

⚡ **Pour le Maire empêché**
Et par délégation
Le 1^{er} Adjoint

Fred DERNE

